CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 1/2017

Séance ordinaire du 14 février 2017
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Jean-Pierre MICHAUD

Membres présents :	62
Membres absents excusés :	14
Membres non excusés :	4
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes et MM. Mirka AESCHBACHER, Augusto ARCARO, Mercédès ASSAL, Patrick ASSAL, Sandrine CAVIN, Chantal KUNZ, Nathalie LINIGER, Fabien LOI ZEDDA, Pauline MONOD, Michel PERRET, Idrees SAMIM, Anne-Lise UDRY, Philippe VERSEL, Mazyar YOSEFI.
Absents non excusés : Mme et MM. Vanià LUIS FRANCISCO, Philippe LIENHARD, Fabien MEZENEN, Christian TERRIER.

A 20 h 15, **M. Jean-Pierre MICHAUD,** Président, ouvre la première séance de l'année et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux et à Monsieur Alexandre GOOD, secrétaire municipal.

Il salue également les nombreuses personnes qui sont venues assister à ce Conseil communal et qui manifestent leur intérêt pour les activités de la commune.

Il souhaite également la bienvenue à la presse qui est représentée ce soir par Mme Nina BRISSOT du journal « Le Régional » et M. Vincent MAENDLY « du journal 24 heures ».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

A la fin de la dernière séance du Conseil, M. Félix SCHMIDT a demandé sur quelles bases légales les signatures de la pétition pour le plan de quartier « Le Closalet » sont valables ou non ? Le Président répond :
La référence légale est l'art 33 de la Constition fédérale qui nous dit :

« Toute personne a le droit, sans qu'elle en subisse de préjudice, d'adresser des pétitions aux autorités. »
Il n'est pas précisé dans la loi d'indication d'âge ou de provenance.
Il conviendrait effectivement d'éviter de parler de « signatures valables » ou non, mais de « signatures ». Il y en avait 1154 en l'occurrence pour le Closalet.
Le détail sur les signataires (provenance, âge) est cependant intéressant à connaître pour le conseil, mais ne diminue pas le nombre effectif de signature prises en compte.

Jeudi 29 décembre :
Nous apprenions le décès de Raymond BURKI, époux de notre collègue Catherine BURKI. Plusieurs membre du Conseil et de la Municipalité étaient présents aux obsèques pour manifester à Catherine et à sa famille notre amitié et notre sympathie.
Un hommage particuliers à Raymond Burki paraîtra dans le prochain Palinzard.

Mercredi 11 janvier :
Il a reçu la lettre de démission du Conseil communal de Mme Tanko AÏCHA LADI, dont il fait lecture.

Jeudi 26 janvier :
Il a reçu la lettre de démission de Mme Pauline MONOD de la commission de recours en matière d'impôts, dont il fait lecture.

Lundi 30 janvier :
Il a également reçu la lettre de démission du Conseil communal de Mme Joëlle DRUEY, dont il fait lecture.

Il a aussi reçu la lettre de démission de Mme Sabrina PENEL, secrétaire suppléante du Conseil communal, ceci pour le 30 juin 2017. Des démarches sont entreprises par le Bureau pour son remplacement.

Mardi 7 février :
Il a reçu, au même titre que les présidents de groupes, une lettre de DESA Epalinges SA en réaction au procès verbal du CC du 13 décembre, dont il fait lecture (lettre annexée au pv).

Dimanche 12 février :
Trois objets étaient soumis en votation au niveau fédéral et un au niveau cantonal.
Dès 08h30, 10 personnes ont participé au dépouillement, dont deux à la tenue du Bureau de Bois-Murat.
Voici les résultats sortis des urnes pour Epalinges :
Naturalisation facilitée de étrangers de 3ème génération
Pour 2199
Contre 669
Création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic
Pour 2156
Contre 652
Réforme de l'imposition des entreprises – RIE3
Pour 1475
Contre 1277

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
Pour 1564
Contre 1186

Le taux de participation a été de 57 %

Le Président rappelle que le 30 avril auront lieu les élections cantonales où plusieurs membres du Conseil seront amenés à dépouiller.

Mercredi 15 mars :
Suite à la formation organisée en novembre sur les Droits à l'initiatives des conseillers, la majorité des personnes présentes avaient manifesté leur intérêt pour une formation sur l'aménagement du territoire.
Le Bureau s'est mis au travail, et en particuliers, Mmes Marisa DÜRST et Tina FATTET avec le soutien du président de la commission d'urbanisme, M. Laurent BALSIGER. La formation est maintenant organisée, elle aura lieu le mercredi 15 mars de 18 h 30 à 20 h 00 au Foyer de la grande salle. La liste d'inscription va passer dans les rangs. Un mail de rappel sera envoyé à l'ensemble des conseillers-ères dès le lendemain pour toucher également les absents de ce soir.
Il remercie les personnes qui se sont investies dans cette organisation et invite chacun à venir profiter de cette opportunité d'élargir leurs connaissances sur le développement du territoire auquel nous sommes régulièrement confrontés dans le cadre de notre Conseil.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Maurice MISCHLER, Syndic, informe que la Municipalité à décider de supprimer le point 12 de l'ordre du jour, soit la réponse de Municipalité à l'interpellation déposée par Mme Paulette DE VRIEZE STAN, « Pour une meilleure protection de l'écusson d'Epalinges ». En effet, la Municipalité avait décidé de soumettre au Conseil un règlement à ce sujet mais en vertu d'une nouvelle loi qui a été mise en place le 1er janvier de cette année, il est fort probable que le Canton le refuse.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal du 13 décembre 2016 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Mme Fabienne GHEZA.

3. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX (M. Jean-Marie COOWAR, en remplacement de Mme Joëlle DRUEY, démissionnaire et M. Bujar OSMANI, en remplacement de Mme Ladi AICHA TANKO, démissionnaire.)

Le Président prie les nouveaux conseillers de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermentés.

Après avoir prêté serment, ces nouveaux membres sont applaudis et peuvent siéger valablement.

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES (en remplacement de Mme Joëlle DRUEY, démissionnaire)

M. Angelo MARZOLI propose la candidature de Mme Catherine BURKI en tant que membre de la commission des finances.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. le Président déclare donc élue tacitement Mme Catherine BURKI à la commission des finances.

5. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DES FINANCES (en remplacement de Mme Catherine BURKI, élue membre)

M. Angelo MARZOLI propose la candidature de Mme Sandrine LARGEY BOTTI en tant que membre de la commission des finances.

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. le Président déclare donc élue tacitement Mme Sandrine LARGEY BOTTI comme membre suppléant de la commission des finances.

6. INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET ACCUEIL DE L'ENFANCE – DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE POUR L'EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT – APPROBATION - Préavis N°1/2017

La parole est donnée à **M. Denis HEMME**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Charles-André BOLOMEY, demande comment seront gérés les poses et déposes en voiture des élèves aux abords du complexe scolaire de Bois-Murat, étant donné que c'est déjà saturé actuellement ?

M. Pierre JOLLIET, municipal, répond qu'il n'y aurait plus que les parents des enfants à la garderie qui pourraient passer sur le chemin de Bois-Murat où le chemin sera harmonisé. Pour l'école, les zones de poses et déposes se feront sur le chemin des Tuilleries aux endroits prévus à cet effet.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 1/2017.

A main levée, **le préavis No 1/2017 est accepté à l'unanimité.**

7. CREATION D'UN FONDS D'EFFICACTIE ENERGETIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (FEEDD) – APPROBATION - Préavis N°2/2017

La parole est donnée à **M. Alexandre MEIER,** en remplacement de M. Fabien LOI ZEDDA, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire excusé ce soir, qui lit le rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

La commission propose à l'unanimité d'amender le préavis comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à créer un fonds communal d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD)
2. d'adopter le règlement d'application du fonds communal d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD), avec les amendements suivants :
   Art. 6 supprimer « …ou remplacements d'installation de production d'énergie renouvelable existante (pompe à chaleur, bois, solaire)… »
   Art. 8 remplacer la commission … est constituée « par trois conseillers communaux au minimum » au lieu « d'un conseiller communal expert dans le domaine de l'énergie »
3. d'autoriser la Municipalité à affecter partiellement ou totalement l'émolument lié à l'usage du sol au financement du fonds

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Charles-André BOLOMEY demande ce qu'on entend par « société à 2000 Watts » ?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que la puissance utilisée globalement est de 6000 Watts par personne. Le but est de baisser cette consommation permanente à 2000 Watts.

M. Nicolas HAUSEL demande une précision sur l'affectation des sommes allouées (CHF 250'000.-) pour l'utilisation par les SI des lignes actuelles sur le territoire communal.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que cette somme est simplement allouée aux ménages communs de la commune.

Il n'y a plus de remarques, le Président ouvre maintenant la discussion sur le règlement.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, informe que la Municipalité accepte les deux propositions d'amendements formulés par la commission ad hoc, il s'agira de clarifier les termes exacts.
D'autre part, lors de la séance de la commission ad hoc, M. Laurent BALSIGER avait proposé que le règlement soit déjà soumis à titre indicatif au service juridique du département concerné afin d'avoir des indications sur la pertinence du règlement et de son contenu. Mise à part quelques modifications de forme, il a été validé.
Il donne lecture de la totalité des amendements :
Art. 6 : Dans le cas d'une nouvelle construction, une aide pourra être octroyée pour autant que le projet aille au-delà de la simple conformité à la loi sur l'énergie. Tout travaux d'entretien courant ne peuvent pas bénéficier de l'aide communale.
Art. 8 : La commission, présidée par l'un des représentants de la Municipalité, est constituée de trois conseillers communaux désignés par le Conseil.
Art. 11 : L'octroi d'une aide financière fait l'objet d'une décision, et peut faire l'objet d'un recours, conformément aux dispositions de l'art. 20 du présent règlement.
Art. 20 : *Voie de recours*. Les décisions de la Municipalité relatives à l'octroi ou au refus de l'aide financière sont susceptible de recours auprès du tribunal cantonal Cour de droit administratif dans les 30 jours suivant la notification de la décision attaquée.
Art. 21 : *Dissolution*. En cas de dissolution du Fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant dans le respect de l'art. 2 du présent règlement.
Art. 22 : *Autorité compétente.*
Art. 23 : *Disposition transitoire.* Les projets réalisés pendant l'année précédant l'entrée en vigueur du présent règlement peuvent bénéficier du Fonds d'encouragement, sous réserve de la disponibilité du fonds lors de la première année d'exercice et du plafond fixé pour le cas présenté. Seules les demandes effectuées durant la première année d'exercice du fonds seront prises en compte, les projets soumis doivent répondre aux conditions des art. 4 à 7 du présent règlement.

M. Erich DÜRST. Il est stipulé à l'article 8, que la commission consultative du fonds est chargée de définir le budget annuel alloué au fonds. Cela lui semble un peu problématique dans le sens où le budget est décidé par le Conseil. C'est la Municipalité qui a ensuite la compétence d'engager les fonds dans le cadre du budget alloué par le Conseil. Il ne voit pas comment une commission pourrait obtenir cette prérogative.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, répond qu'il ne s'agit pas d'établir le budget du Conseil communal mais de définir quels sont les besoins en termes de budget annuel à allouer au fonds, c'est la proposition qui sera validée par le budget communal.

M. Erich DÜRST propose un amendement qui demande de soumettre à la Municipalité un projet de budget pour ces travaux et de le soumettre au Conseil.

La discussion n'est plus demandée, le Président reprend dans l'ordre les amendements proposés afin de les soumettre au vote.

M. Laurent BALSIGER. A l'art. 6 la proposition de la commission ad hoc est la bonne, la commission a supprimé le texte concernant les énergies renouvelables et non pas toute la phrase. C'est d'ailleurs clairement mentionné dans le rapport.

M. Cédric DELMADELEINE, voudrait être bien sûr que dans le cadre d'une nouvelle construction, une aide pourra être octroyée aussi pour le remplacement d'une installation déjà existante.

M. Laurent BALSIGER. Remplacer une installation de chauffage par une autre installation renouvelable est évidemment conforme à loi sur l'énergie, mais on ne pourrait plus la subventionner. Il propose d'éviter de biffer cette référence à la conformité à la loi sur l'énergie.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, propose alors d'amender la phrase comme suit : « Dans le cadre d'une nouvelle construction, une aide pourra être octroyée pour autant que le projet aille au-delà de la simple conformité à la loi sur l'énergie. Le remplacement d'installation de production d'énergie existante peut également bénéficier de l'aide du fonds. Tout travaux d'entretien courant ne peuvent pas bénéficier de l'aide communale.

M. Erich DÜRST propose que la commission se réunisse à nouveau afin de nous présenter des textes précis et de renvoyer ce point à la prochaine séance. Il lui semble en effet difficile de rédiger une disposition d'un règlement en séance plénière.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, rappelle que ces propositions sont la volonté de la commission ad hoc ainsi que de la Municipalité.

M. Stéphane BALLAMAN demande s'il n'est pas envisageable de mettre les amendements sur écran.
Le Président lui répond que l'équipement ne permet pas de le faire ce soir.

M. Cédric DELMADELEINE, propose de passer en revue les différents amendements avant de définir s'il convient de renvoyer ou non ce préavis à la Municipalité.

Le Président passe au vote pour le renvoi du préavis à la prochaine séance.

Douze conseillers soutiennent le renvoi, la discussion sera reprise lors de la prochaine séance.

La discussion n'est plus demandée. Le règlement reviendra au Conseil modifié par la Municipalité.

8. PETITION « PQ LE CLOSALET : NON A UNE DENSITE DE CONSTRUCTION EXAGEREE. AGISSONS POUR UN DEVELOPPEMENT RAISONNABLE ET MAITRISE DE NOTRE COMMUNE »

Le Président informe que le préavis municipal sur ce plan de quartier sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal le 04 avril 2017.

La parole est donnée à **Mme Paulette DE VRIEZE STAN**, présidente rapporteuse de la commission des pétitions.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission des pétitions pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération de la pétition.

A main levée, **la prise en considération est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention. La pétition est transmise à la Municipalité.**

9. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DURST, DEMANDANT LA PRESENTATION D'UNE ETUDE SUR LA BIODIVERSITE DANS LA COMMUNE – APPROBATION - Préavis n° 3/2017

La parole est donnée à **M. Martin CHEVALLAZ**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La Commission propose à l'unanimité au Conseil communal de soutenir un amendement soulignant la qualité du travail présenté mais admettant que cette réponse à la motion constitue de fait un rapport intermédiaire et que la première étape franchie, soit la présentation d'une étude sur l'état de la biodiversité sur le territoire communal et les moyens de la préserver et de la promouvoir constituera les prémices d'une volonté politique de promotion de la diversité sur le territoire communal (PDCom) et du plan général d'affectation (PGA) à venir.
Le Conseil communal décide de prendre note avec satisfaction du rapport intermédiaire qui renseigne avec précision sur les intentions de la Municipalité quant à la façon de répondre à la motion de Monsieur DÜRST.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à une large majorité.

Le Président passe maintenant au vote du préavis 3/2017 amendé.

A main levée, **le préavis No 3/2017 amendé est accepté à une large majorité.**

10. REPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALEXANDER OMUKU DEMANDANT D'ENCOURAGER LES JEUNES A PARTICIPER ACTIVEMENT A LA VIE PARTICIPATIVE

La parole est donnée à **Mme Anaëlle URIO**, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire.
Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.
M. Félix SCHMIDT trouve ce thème très important. Il propose que le Conseil d'établissement travaille davantage avec le conseil des élèves afin de les intégrer aux discussions de la commune.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du rapport de la Municipalité.
A main levée, **le rapport de la Municipalité est accepté à l'unanimité.**

11. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ENZO SANTACROCE, AU NOM DU GROUPE PLR, POUR « LA MISE EN CONFORMITE DES PROCEDURES DEVANT GARANTIR LE DEROULEMENT DEMOCRATIQUE TOUCHANT LE TRAITEMENT DES DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL »

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond point par point à l'interpellation de M. Enzo SANTACROCE.

M. Santacroce estime que PLR n'est pas dans une logique du « non » concernant les projets urbains de la commune, ni dans celle qui viserait à les bloquer pour des motifs égoïstes.
Réponse de la Municipalité : Nous sommes heureux d'avoir cette confirmation et espérons que le dialogue puisse continuer dans une logique du « oui » avec en point de mire la volonté de défendre les intérêts globaux de la commune.

Il estime ensuite qu'il est inadmissible que des avocats fassent irruption dans notre institution législative et nous dictent la marche à suivre.
Réponse de la Municipalité : N'importe quelle personne, même un avocat, peut demander qu'une loi ou qu'un règlement soit appliqué surtout qu'en l'occurrence la loi concernant la récusation datait de 2013 et n'avait jamais été appliquée à Epalinges. Il était donc normal que le Président et le Bureau, à qui avait été adressé cette demande la transmette au plénum. Par suite, le débat démocratique a été fait par le Conseil communal. Les conclusions que le Conseil a données sont particulièrement avisées et intelligentes.

Il trouve injuste qu'il soit dit que les opposants au PQ « Le Closalet » utilisent les voies de recours sans modération.
Réponse de la Municipalité : C'est une réponse pour le moins modérée à l'affirmation de ces opposants qu'il cite « ce plan de quartier a été développé uniquement en fonction des intérêts des promoteurs ».

Il trouve regrettable de recevoir des préavis avec des erreurs et des omissions.
Réponse de la Municipalité : C'est en effet regrettable et c'est à éviter. Il est faux d'en déduire que cela témoigne d'un empressement quelconque.

Il est souhaité que les présidents de groupes, les présidents de sections ainsi que le président du Conseil, soient invités à parler en présence de la Municipalité et ainsi de s'accorder sur la mise en conformité des procédures légales à respecter pour traiter les dossiers futurs.
Réponse de la Municipalité : Ce point sera abordé lors de la prochaine séance avec les présidents.
La discussion est ouverte.

M. Enzo SANTACROCE remercie la Municipalité pour ses réponses. Concernant les erreurs dans les préavis, il souligne néanmoins que cela pouvait s'avérer improductif. Il reconnaît que des erreurs peuvent être commises, il n'y avait pas d'accusation formelle envers la Municipalité. Par rapport aux avocats, l'idée était que moralement on pouvait avoir l'impression d'une mise sous pression de certains conseillers-ères qui ont prêté serment et qui en leur âme et conscience s'investissent dans la commune.

12. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE PAULETTE DE VRIEZE STAN, « POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ECUSSON D'EPALINGES »

Ce point est reporté à la prochaine séance.

13. MOTION DEPOSEE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL RENE LERESCHE DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE BRIGUER LA DISTINCTION FAIR TRADE TOWN ATTRIBUEE AUX COMMUNES QUI S'ENGAGENT EN FAVEUR DU COMMERCE EQUITABLE – PRISE EN CONSIDERATION

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion de M. René LERESCHE.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote.

A main levée, la prise en considération a été refusée avec 34 non, 22 oui et 1 abstention.

M. René LERESCHE est déçu que cette motion ne soit pas retenue et s'étonne de la frilosité de certains de ses collègues qui s'effraient peut-être du prix de certaines marchandises dans les supermarchés ou de l'arrivée de certains requérants d'asile. C'est dans cela que va sa grande déception mais accepte cependant cette décision.

14. MOTION DEPOSEE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL PHILIPPE KOCH, AU NOM DU GROUPE UDC, « POUR GARDER LES ECOPOINTS PRATIQUES ET VEILLER A CONTINUER LA RECUPERATION DU PAPIER ET DU PLASTIQUE » – PRISE EN CONSIDERATION

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion de M. Philippe KOCH.

M. Alain MERMOUD prend la parole au nom de l'UDC afin d'apporter des arguments supplémentaires pour la prise en considération de cette motion.
« Depuis le 9 janvier, les écopoints ne permettent plus le tri du plastique et du papier/carton. D'une manière générale nous pensons que cette mesure ne favorise pas le bon tri des déchets. Cette mesure donne un mauvais signal et nous invite à moins trier nos déchets. Est-ce vraiment le signal que nous voulons donner à la jeunesse ? Le groupe UDC déplore surtout l'absence de débat démocratique autour de la reconfiguration des écopoints. C'est pourquoi cette motion était assortie d'un vœu qui aurait permis de suspendre la reconfiguration des écopoints afin que le Conseil communal ait le temps de se prononcer sur la question. Notre vœu n'a pas été respecté et nous nous retrouvons maintenant devant le fait accompli. Les écopoints sont orphelins des bennes plastique, pet et papier. La Municipalité a donc supprimé une prestation à la population mais sans offrir de contrepartie ou de mesure d'accompagnement (réduction taxe annuelle par ex.). Ce report de charge sur le citoyen représente une augmentation des frais pour les habitants qui doivent désormais obligatoirement se débarrasser de leurs plastiques dans les sacs taxés. Il s'agit donc bien ici d'une hausse d'impôt déguisée. Nous déplorons qu'une partie de la population ne soit désormais plus en mesure de trier ses déchets car sans véhicule, il est impossible de se rendre à la déchetterie. A propos des véhicules destinés à la gestion de ces écopoints, plus de CHF 120'000.- ont été investis en promettant à la population des écopoints complets et pratiques. Le groupe UDC demande donc avec cette motion le retour à la situation antérieur car nous sommes persuadés que la population palinzarde veut des écopoints complets et pratiques. Il est de plus nécessaire qu'un débat démocratique puisse avoir lieu. ». Le vote à bulletin secret est demandé.

Mme Brigitte CROTTAZ demande si l'UDC souhaite optimaliser le recyclage dans un but d'écologie ou si c'est plutôt un souhait d'éviter de remplir les sacs taxés et ainsi faire des économies ? Si c'est avec un but écologique c'est très louable mais malheureusement, en l'état des connaissances, seule une petite partie des différents plastiques que nous utilisons est recyclable et peut être valorisé. Environ 80% des plastiques que nous éliminons ne sont pas recyclables et doivent être incinérés. La récolte des plastiques se fait en vrac, comme c'était le cas dans les écopoints, en mélangeant tous les plastiques. Les souillures empêchent le recyclage des 20% des plastiques qui pourrait être valorisés. L'ensemble doit donc être incinéré, ceci aux frais de la commune. Inévitablement, cela conduit à des augmentations de coûts qui doivent être couverts par une taxe d'élimination des déchets. Economiser dans les sacs taxés mais tout déverser sans discernement dans des containers plastiques ne revient donc au final qu'à un transfert de coût sur la collectivité. Cette façon d'éliminer les plastiques n'est ni écologique ni économique. Le recyclage doit être intégré au moment de l'emballage, c'est aussi au consommateur à veiller d'éviter d'acheter des produits dans des emballages plastiques, notamment les fruits, les légumes ou les viandes. Seul le PET est recyclable ainsi que les bouteilles d'articles ménagers munis d'un bouchon. Ils peuvent être ramenés dans les différents commerces qui les vendent ou à la déchetterie. Dans les écopoints, le tri sélectif qui est fait par plusieurs concitoyens est réduit à néant par l'ajout des plastiques souillés ajoutés par d'autres. En conclusion, le groupe PS demande de ne pas soutenir la prise en considération.

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, précise toutefois que la Confédération préconise le recyclage pour autant qu'une valorisation soit techniquement possible, économiquement supportable et écologiquement avantageuse. Les déchets sont valorisés dans la mesure du possible. Si les déchets urbains ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation des matières, comme c'est le cas pour pratiquement tous les plastiques, ils doivent être traités thermiquement. Le but de la Municipalité, au moment de l'installation des écopoints, était de soulager et d'offrir à la population une forme de compensation. L'année passée, la voirie a ramassé 53 tonnes de détritus autour des Moloks, qui ont dû être incinérés chez Tridel. Ceci à cause des incivilités à répétition en constante hausse. Les conteneurs plastique et papier ne pouvant plus être recyclés tant la qualité est médiocre auront coûtés pas loin de CHF 42'000.-. Les tonnages des déchets déposés à côté des conteneurs occupés par la voirie auront coûtés environ CHF 10'000.-. En tout, c'est CHF 93'000.- qui ont été dépensés pour traiter ces produits ramassés jusqu'à maintenant dans les écopoints, soit une charge de CHF 10.- par habitant. Au vu de cela, il invite à ne pas prendre en considération cette motion.

M. Félix SCHMIDT est professionnellement impliqué sur ce sujet. Il explique, selon une étude menée au Tessin, que certaines communes paient 10x plus par tonne que d'autres et certaines paient 10x plus par habitant que d'autres. Cela s'explique par le fait que les communes à coût bas ont pris des mesures et ont des stratégies claires. Les communes qui sont les plus chères font exactement comme Epalinges en ayant une stratégie qui n'est pas claire. Il ne va du tout dans le sens de la motion qui a été déposée mais dans le sens contraire. Les communes qui paient les plus chères au Tessin font exactement comme nous, de la collecte porte à porte du papier/carton, de la collecte par écopoints et une déchetterie. On se paie trois fois le même service pour un service à la population. L'économie vas dans le sens d'une stratégie de choisir son canasson, soit on fait de la collecte porte à porte et on n'offre pas d'autres services pour le papier/carton, soit on fait des écopoints mais on met des gros containers, soit on fait une déchetterie communale où les gens apportent leurs papiers. Mais on ne prend pas les trois chevaux en même temps. Il est persuadé qu'on pourrait réduire considérablement le coût de la collecte des déchets à Epalinges, tout en gardant un service écologique d'un niveau que l'on souhaite tous mais pour cela il faut qu'il y ait une stratégie plus claire dans le service. La mesure qu'a pris la Municipalité est plutôt une bonne mesure, mais n'est pas suffisante. C'est pourquoi il soutient cette motion dans le sens où il attend de la Municipalité qu'elle ait une analyse claire sur la gestion des déchets.

M. Angelo MARZOLI pense qu'il vaudrait mieux que M. SCHMIDT développe lui-même sa propre motion et non-pas d'appuyer une motion d'arrière-garde. Nous avons reçu les informations de la Municipalité concernant la récupération du papier, nous savons que du papier souillé était ajouté dans les containers, qu'au lieu d'avoir des rentrées financières il y avait plutôt des dépenses. Veut-on recommencer à payer l'élimination du papier ? Pour le PS, il s'agit d'un combat d'arrière-garde, cela ne mène nulle part, c'est pour cela qu'il demande de refuser cette motion.

Mme Brigitte CROTTAZ demande si ce n'est pas plutôt le vœu « que la Municipalité ne modifie pas les écopoints tant que le Conseil n'aura pas traité le sujet et de revenir au printemps avec un préavis complet » que M. SCHMIDT soutient ?

M. Félix SCHMIDT répond qu'il y a une réponse de la Municipalité sur cette motion, mais pas suffisante pour lui.

M. Erich DÜRST pense que ce sujet est d'intérêt pour tout le monde. Il rappelle que si nous votons la prise en considération de la motion, la Municipalité sera obligée de remettre en place ce système qu'elle a supprimé après analyse. Les écopoints ont été installés il y a quelques années avec l'idée que des modifications puissent avoir lieu. Pour que la discussion autour de cette question puisse se poursuivre, il invite le motionnaire à transformer cette motion en postulat afin que la Municipalité puisse nous rapporter sur ces différentes questions. Il propose le renvoi de cette question à une commission.

M. Alain MERMOUD rappelle que le Conseil communal n'a pas eu le temps de prendre position, les écopoints ayant été modifiés en début d'année. Concernant les incivilités, c'est un vrai problème qu'il reconnait volontiers. Mais pourquoi faire une punition collective à cause d'une petite minorité au mauvais comportement ? Il évoque aussi l'argument de la mobilité, il est compliqué de se rendre à la déchetterie sans véhicule. Il invite à accepter cette motion pour véritablement ouvrir le débat au sujet de ces écopoints.

M. Angelo MARZOLI pense qu'il s'agit de de la cogestion avec la Municipalité lorsque l'on demande que le Conseil communal prenne position sur la configuration des écopoints. Cela ne va pas dans le bon sens.

Mme Marisa DÜRST s'inquiète du fait que si les plastiques sont à nouveau récupérés, le problème ne sera toujours pas réglé. Si les déchets sont rendus aux commerces, cela ferait pressions auprès des industriels pour changer leur manière de faire. Pourquoi ne pas faire une campagne de prévention auprès de la population pour faire changer les habitudes.

M. Félix SCHMIDT. Effectivement la discussion soulève le débat. Il rejoint la proposition de M. DÜRST de transformer cette motion en postulat.

M. Philippe KOCH précise tout de même que qu'elles que soient les décisions, il est nécessaire d'en informer le Conseil avant. Maintenant le but est d'avancer, pourquoi ne pas aller voir ce qui se passe chez nos voisins Suisses Allemands afin de prendre exemple sur leurs manières de faire depuis 30 ans. Il transforme sa motion en postulat mais attend vraiment une promesse de la Municipalité d'avoir un système optimal.

M. Erich DÜRST retire sa proposition de renvoyer cette question à une commission.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, revient sur une démarche que la Municipalité a initiée il y a quelques années ou une lettre type avait été envoyée à l'union des communes vaudoise. Cinquante communes avaient répondu à cette lettre type en la renvoyant à deux grands distributeurs connus. Une de ces deux entreprises avait alors décidé de ne plus proposer de sachets plastiques à la caisse, ce qui a fait économiser plusieurs dizaines de tonnes de plastique par année.

M. Horacio HERRERA souligne que la COOP ne fournit maintenant plus les sachets plastiques aux caisses.

Mme Brigitte CROTTAZ revient sur nos voisins Suisses Allemands. Pour exemple, le Canton de Zürich a conclu qu'il fallait arrêter de récolter le plastique, les souillures empêchaient de valoriser les 20% recyclables et conduisaient à l'incinération de tout, ce qui

n'était ni écologique ni économique. Cela avait également conduit à des frais cachés très élevés et libérait ainsi les fabricants de leurs obligations de recyclage. Hormis le plastique, nos écopoints acceptent véritablement une grande quantité de déchets recyclables.

M. Charles-André BOLOMEY demande s'il ne serait pas possible d'organiser une campagne de sensibilisation au niveau de l'école, qui pourrait traiter de cette problématique ?

M. Pierre JOLLIET, municipal, répond qu'il y a déjà des poubelles de tri dans les collèges. Il se renseignera si une telle campagne est menée au niveau du programme scolaire.

M. Enea REZZONICO a un peu de la peine à croire que suite aux erreurs commises dans la première phase de mise en place des écopoints, les points soulevés ce soir n'avaient pas déjà été étudiés par la Municipalité. Le message que l'on donnera à la population risque de décrédibiliser le travail de la Municipalité.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote de la prise en considération de ce postulat, qui aura lieu à main levée vu qu'il n'y a pas 20 conseillers soutenant le vote à bulletin secret.

A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée avec 42 voix pour, 15 contre et 4 abstentions.

15. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Maurice MISCHLER, syndic**

  Terrain synthétique de football de la Croix-Blanche (soutien financier-remboursement : le Fonds vaudois du sport, par son courrier du 5 décembre 2016, informe la commune qu'il se verra dans l'obligation de demander le remboursement de l'avance de CHF 240'000.-, versée en décembre 2010, sur les CHF 460'000.- initialement accordés. Cette demande de remboursement devrait être effective courant mars/avril 2017.

  Lausanne Région : l'assemblée générale ordinaire de Lausanne Région aura lieu le 8 mars 2017 à 17h00 à la Maison Villageoise de Cugy. Les membres intéressés du Conseil communal sont invités. Toutes les informations figureront sur le site Extranet du Législatif dès demain matin.

- **M. Pierre JOLLIET, municipal**

  Création de la fondation Epalogements protégés : alors que le préavis était prêt à être soumis au Conseil, nous avons appris de l'ACI que nous n'obtiendrons pas l'exonération fiscale pour la future fondation. Cette décision allant à l'encontre de l'acte de donation de M. Kamprad et des intérêts de la commune, nous n'avions pas pu

présenter le préavis comme prévu. Nous avons rencontré les responsables de ce type de dossier à l'ACI, puis repris des négociations avec le service des communes et du logement, du département des institutions et de la sécurité. Ces démarches sont en voie d'aboutir et devraient nous permettre de bénéficier de l'exonération. Pour cela, l'Etat participera de manière très partielle au financement du projet par un prêt, condition sine qua non à l'octroi de l'exonération. Enfin, nous devons encore passer une convention avec le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) pour le remboursement par les régimes sociaux des prestations fournies dans les logements protégés. Cette étape ne devrait pas poser de difficultés. Les démarches administratives seront achevées ces deux prochains mois afin de vous soumettre le préavis en juin 2017. Pour mémoire, le transfert de la propriété à la fondation interviendra pour la fin des travaux. Concernant la location des appartements, le bâtiment sera achevé courant janvier 2018, les premiers locataires pourront s'y installer dès février 2018. Une information sur l'ouverture des inscriptions sera communiquée à la population en avril prochain.

Projet inside out : le CAJE a formé le projet de vouloir faire quelque chose dans ce long passage sous-terrain au terminus du M2, à l'arrêt « Croisettes » mais aussi de créer un projet participatif avec les jeunes et les moins jeunes d'Epalinges. Beaucoup de voyageurs transitent par ce passage sans pour autant savoir qu'il se trouve à Epalinges. L'idée est donc de provoquer cette rencontre en affichant des portraits des habitants de la commune. Une fois affichés, les portraits viendront rencontrer les voyageurs via les murs de la station de métro. Ce projet s'inscrirait dans une démarche plus large, celle du projet « inside out » de l'artiste JR, photographe français. Ce projet se veut participatif, chacun peut alors réaliser un projet sur son modèle, à sa manière pour défendre des causes, des idéaux ou pour décorer son voisinage selon une trame d'action définie par le collectif à la base de ce projet. L'idée est de recouvrir les murs et le plafond du couloir souterrain de 260 portraits en format mondial. Le collage se déroulerait le 25 juin pendant la nuit des images. Une demande de collaboration est en cours avec le musée de l'Elysée qui permettrait d'inscrire cette démarche dans un événement plus large et ainsi créer un lien particulier entre les participants et cette institution. Le CAJE souhaite retransmettre en live le collage sur un des murs du bâtiment du musée de l'Elysée et ainsi créer une réelle interaction entre le projet et la nuit des images. Concernant la phase de collage, les jeunes seront entourés de professionnels tapissier afin de garantir une plus grande qualité dans cette étape. Le projet est proposé aux jeunes de la commune, notamment aux usagers du CAJE ainsi qu'aux séniors membre du « groupe habitant » dans le projet de Pro Senectute « Quartier solidaire ». Une collaboration avec un photographe est également envisagée afin de permettre aux participants d'acquérir de nouveaux outils. Le CAJE organisera une séance photo à l'issue de la prochaine séance pour les conseillers intéressés à participer à ce projet.

- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Ecopoints : la Municipalité a mandaté la société Sécuritas SA pour effectuer des contrôles inopinés des écopoints communaux. Des dizaines de dénonciations ont déjà été faites, baissant considérablement le nombre d'incivilités.

- **M. Alain MONOD, municipal (communications faites par le Syndic en l'absence du Municipal)**

Pétition « circulation au chemin du Ruisseau-Martin » : la démarche entreprise suite au dépôt d'une pétition concernant la circulation désormais en sens unique et sens interdit aux chemins du Ruisseau-Martin et de la Laiterie, adressée à la Municipalité le 13 décembre dernier, a réuni 62 signatures. Des solutions ont maintenant été trouvées avec les pétitionnaires. La DGMR a fait des comptages qui montrent que le but de départ, soit de rendre le chemin du Polny moins attractif pour traverser notre commune, a porté ses fruits.

Achat d'un club-house pour la somme « d'un franc symbolique » et réfection du bâtiment du club-house (résultat de l'enquête publique) : aucune opposition n'a été enregistrée lors de la mise à l'enquête publique pour la réfection du club-house du tennis et la création d'une place de jeux. Les travaux débuteront dès la fin de la saison 2017.

- **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Révision du PDCom et du PGA : Les participants à cette démarche ont été conviés à trois ateliers. La première rencontre est programmée le 15 février 2017. Les deux suivantes auront lieu les 5 avril et 23 mai.

Suite aux invitations lancées par la Municipalité, le nombre de participants qui se sont manifestés s'élève à trente et un. Vingt et une personnes proviennent des différents partis politiques représentés au CC, d'associations palinzardes, du CAJE et de l'établissement scolaire ou de représentants des commissions d'urbanisme et des sociétés sportives.

Enfin, dix habitants d'Epalinges participeront à cette démarche, soit pour mettre au service de la collectivité leurs compétences en lien avec les thèmes relatifs au PDCom, soit par intérêt pour l'aménagement du territoire communal.

Sans entrer dans trop de détails concernant l'organisation des ateliers et des thèmes qui y seront abordés, le programme de l'atelier N°1 se déclinera de la façon suivante :

1. Propos introductif concernant les objectifs de la démarche, les règles du jeu et la présentation des intervenants (mandataires et participants).
2. Présentation des enjeux et du cadre légal
3. La situation d'Epalinges – rappel historique – les projets en cours – les aspects qui conditionnent la révision du PDCom et du PGA.
4. Tour de table – inventaire des enjeux aux yeux des participants
5. Préparation des ateliers 2 et 3 et constitution des groupes de réflexion selon les thèmes retenus.

Pétition « Stop à l'augmentation abusive des zones à bâtir à Epalinges » : Une séance d'information concernant la pétition « stop à l'augmentation abusive des zones à bâtir à Epalinges » a été organisée le mercredi 18 janvier 2017.

Lors de cette séance, les représentants des pétitionnaires ont pu rappeler les motifs et inquiétudes à l'origine de ladite pétition.

Dans un deuxième temps, la Municipalité a présenté et illustré les réponses apportées aux préoccupations développées par les pétitionnaires. Ces réponses avaient déjà fait l'objet d'un rapport intitulé « Réponses de la Municipalité concernant la pétition - stop à l'augmentation abusive des zones à bâtir à Epalinges », rapport qui, selon les informations transmises par le groupe de citoyens «Stopbatiepalinges», a été adressé à chaque habitant ayant signé leur pétition.

Durant le moment d'échange en fin de séance entre les autorités municipales et la centaine de citoyens présents le 18 janvier, il nous plait de relever que bien que vif, le débat est toujours resté correct.

Sans préjuger du résultat des prochaines décisions qui devront être prises par les autorités communales concernant les projets de plans de quartiers qui restent à adopter, la Municipalité tient une fois encore à saluer l'engagement citoyen à l'origine du lancement de la pétition « stop à l'augmentation abusive des zones à bâtir à Epalinges ». Elle rappelle également l'importance qu'elle accorde aux échanges et aux débats autour des questions d'urbanisation, mais pour autant que l'argumentation soit correcte et pertinente. Enfin, elle tient aussi à rappeler que toute réflexion en lien avec l'aménagement du territoire doit impérativement prendre en considération le bien commun et qu'elle permette une intégration harmonieuse des besoins en logements, emplois et équipements dans le tissu déjà bâti, ceci afin de répondre à l'augmentation programmée de la population de l'agglomération lausannoise.

Projet de rénovation (isolation) des façades du bâtiment abritant la salle des spectacles et l'auberge communale : en juin 2016, le Conseil a accordé un crédit d'étude de CHF 192'000.- concernant l'organisation et la procédure d'appel d'offres fonctionnelles sur invitation pour la rénovation et l'assainissement de l'enveloppe de la salle des spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu. Quatre groupements de mandataires composés d'architectes, de spécialistes en physique du bâtiment et en techniques de façades sur les cinq invités ont répondu à cet appel d'offres.

Les projets déposés ont été appréciés par un Comité d'évaluation sur la base de critères de jugement qui portaient tant sur l'aspect économique que sur des aspects qualitatifs tels que, par exemples : le concept architectural, le respect des principes du développement durable, les matériaux, l'apport de lumière naturelle, le concept énergétique, et bien entendu le respect des règlements de construction, des normes ECA et de la nouvelle loi sur l'énergie.

Tous les projets reçus respectaient les critères et exigences du cahier des charges. Tous les groupements de mandataires ont su répondre à la demande d'imaginer un concept technico-architectural et énergétique qui redonne une identité et une « image » forte à ce bâtiment emblématique.

Le choix du jury n'a pas été simple, tant les dossiers présentés étaient de qualité

C'est finalement à l'unanimité que le jury a désigné le projet d'ABA partenaires SA lauréat de ce « concours » sur invitation.

Partagé au départ sur le choix des matériaux de revêtement des façades, le jury a finalement opté pour des revêtements en métal (alucopan et tôle perforée), et ce spécifiquement pour des raisons en lien avec l'entretien et les risques d'altération des matériaux bois proposés par 2 candidats. Par ailleurs, le concept d'accès à l'arrière scène de la salle des spectacles a aussi séduit le jury, ainsi que la différenciation des matérialités entre les espaces publiques (Salle des spectacles, auberge et local du feu) et les espaces privés (logements).

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Brigitte CROTTAZ a une interpellation concernant la fibre optique à Epalinges.
Pour se connecter à Internet, les ménages en Suisse peuvent actuellement choisir entre brancher leur modem sur la prise téléphone ou sur celle du Téléréseau. Les informations passent alors par des fils de cuivre ou des câbles coaxiaux qui, certes, offrent déjà des performances appréciables, mais qui ont des limites. La fibre optique permet-elle de transmettre davantage de données simultanément et rapidement. La fibre optique se déployant Suisse, pour éviter que chacun ne fasse cavalier seul, la commission de la communication (ComCom) et l'office fédéral de la communication (OFCOM) ont réalisé dès 2008 un travail permettant le développement coordonné du réseau de fibre optique.
A ce jour, environ 115 agglomérations ou communes bénéficient de la fibre optique en Suisse. Dans le canton de Vaud, dix communes au moins sont reliées dont Lausanne et le Mont-sur-Lausanne.
Dès 2009, dans la perspective du déploiement d'un réseau de fibre optique, la Ville de Lausanne avait été contactée par Swisscom, qui remplaçait progressivement ses infrastructures traditionnelles en cuivre par des liaisons à fibre optique et souhaitait le faire en partenariat avec les SIL. Une motion a été déposée en 2012 par M. Pierre-Antoine Hildbrand, alors conseiller communal à Lausanne avec ce titre « Autoroutes de l'information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne ». Cette motion a débouché sur un préavis où le déploiement d'un réseau de fibre optique a été proposé.
A Lausanne, les travaux d'installation ont débuté en 2012 environ et, en avril 2016, les travaux faisaient état de 50% des ménages qui y étaient raccordés, soit quelque 41'000 logements.
En termes de chiffres, la vitesse du débit descendant, ou entrant, avec un raccordement en cuivre peut atteindre au maximum 100 Mbits/s pour les téléchargements et 20 Mbts/s en débit ascendant, c'est à dire en sortant. Avec la fibre optique, le débit devient de 1 Gbit/s dans les deux sens. Cela signifie que, actuellement, le téléchargement d'un film dure 40 secondes alors qu'il serait de 8 secondes avec la fibre optique. Le transfert de 10 photos de cinq mégas chacune dure actuellement 20 secondes alors qu'il prendrait 0,4 secondes.
Il est évident que d'amener la fibre optique dans tous les ménages nécessite de gros travaux, avec parfois des tranchées pour y enterrer les câbles et que cela doit être planifié en fonction des différents travaux qui sont effectués dans la commune. En particulier, lors de nouvelle construction, il serait logique de prévoir d'emblée l'installation de cette technologie.
Comme la commune d'Epalinges est entourée, à l'ouest par le Mont-sur-Lausanne, au sud, au nord et à l'est par Lausanne et que la fibre optique a atteint aussi bien Montblesson que le Chalet-à-Gobet, elle se pose la question de savoir quel est l'état de ce projet dans notre commune et quelle est la collaboration qu'il serait possible d'avoir avec Lausanne pour pouvoir installer progressivement la fibre optique sur notre commune.
Elle remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir répondre à ces quelques questions :

1) Des contacts ont-ils été pris en vue d'installer la fibre optique sur Epalinges ?
2) Si oui, où en sont les négociations ?
3) Les nouveaux quartiers d'Epalinges peuvent-ils ou pourront-ils d'office bénéficier de l'installation de la fibre optique ?
4) Quel serait le coût à charge de la commune pour l'installation de la fibre optique sur tout son territoire ?

M. Stéphane BALLAMAN, accompagné de Mme Mary PITTET, interpellent la Municipalité au concernant l'amélioration du quotidien des personnes à mobilité réduite se déplaçant à Epalinges.
Les récentes études (notamment de Statistique Vaud) mettent en évidence que le nombre d'hommes et de femmes âgés de plus de 60 ans va régulièrement augmenter. Les seniors font toujours plus partie du paysage vaudois : vingt-deux fois plus de personnes âgées de 80 ans et plus qu'en 1900 – 35'000 personnes en 2013 – et, selon les projections de Statistique Vaud, plus du double en 2040.
Or, notre commune et surtout ses lieux publics (administration communale, salle de spectacles, restaurants, etc.), sont souvent difficiles d'accès extérieur pour les personnes qui ont des difficultés à se mouvoir. Il existe des places de dépose pour les personnes qui vont prendre le métro, mais pas grand-chose dans les autres espaces communaux.
Pour celles et ceux qui se font déposer en voiture, il n'y a que des places pour personnes handicapées. Pas de lieux où déposer son proche, en sécurité, sauf dans la cour de l'auberge par exemple, mais en principe interdite.
Pour les personnes qui se promènent ou qui accompagnent des proches, il existe peu de bancs prévus pour des arrêts réguliers pendant la promenade. Et celle-ci est souvent prolongée, si l'on veut utiliser les passages piétons sécurisés. Pourtant, il n'y a pas que les amoureux qui apprécient les bancs publics : les personnes à mobilité réduite aussi !
La démarche « Quartiers solidaires » qui nous a été présentée le 27 septembre permettra d'évaluer la situation et la compréhension des besoins des résidents âgés de la commune. Elle proposera certainement des pistes d'amélioration sur le plan des infrastructures, du mobilier urbain, de la mobilité, etc. C'est bien, mais long : une première année de diagnostic, puis quatre ans de travail.
Il faut par conséquent se mettre en mouvement plus vite et agir sur quelques éléments simples et évidents à mettre en place. D'autant plus que la topographie d'Epalinges, particulièrement ses pentes, pose souvent problème aux personnes âgées ou en situation de handicap. C'est pourquoi nous posons les questions suivantes :

- la Municipalité envisage-t-elle d'installer rapidement des bancs publics adaptés et confortables (accoudoirs pour pouvoir se relever plus facilement par exemple) pour l'ensemble de la commune ?
- est-il envisageable de disposer de places de dépose utilisables par les personnes à mobilité réduite près des établissements publics ?
- quelle est la politique actuelle de la police lors de stationnement ou de dépose en voiture pour ce public cible ?
- la Municipalité envisage-t-elle, le cas échéant, que la police fasse preuve de tolérance lorsque l'état de santé d'une personne nécessite d'être accompagnée jusqu'à l'intérieur d'un établissement ?

Ils demandent une réponse écrite de la Municipalité.

M. Claude MATTER, au nom du PLR, demande une motion « Pour un moratoire des plans de quartier en attendant la validation du futur plan directeur général d'affectation (PGA) à Epalinges. »
Il n'y a pas une instance politique de ce pays, à tous les niveaux, qui ne se préoccupe aujourd'hui d'aménagement du territoire. Tous les cantons sont ainsi impactés par la LAT et par ricochet, toutes les communes. C'est bien le futur plan directeur cantonal et la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, actuellement en discussion dans la commission ad hoc du Grand Conseil, qui fixeront les règles d'application précises en la matière. Sans parler des exigences liées à l'application du PALM sur notre commune. Que d'incertitudes. On ne sait plus où on en est ni où on va. Densification, zones compact et dézonage sont ainsi les maîtres mots, toujours accompagnés des questions de trafic. On ne peut que constater le flou « artistique » dans notre commune en la matière, avec un PGA en vigueur qui est aujourd'hui inadapté, qui ôte toute visibilité et empêche le Conseil communal de se prononcer sur un projet de développement global. Alors oui, il nous manque aujourd'hui trop d'éléments objectifs, certainement contraignants, pour se lancer les yeux fermés dans l'acceptation de plans de quartier, même s'ils sont dans le pipeline depuis longtemps. Il nous manque la vision globale, la colonne vertébrale.
A Epalinges, à trois reprises déjà, des centaines d'habitants de la commune ont dit « Stop » pour des raisons diverses. Ont-ils raison, ont-ils tort ? La question n'est pas là. Il ne s'agit pas ici non plus de contester la qualité des projets soumis à notre Conseil. Ce que le goupe PLR souhaite, ce qu'il souhaite pour cette motion, c'est bien une recherche de cohérence, d'efficacité, de sérieux, de vision à long terme, une vue d'ensemble quant au développement de notre commune.
Faisons une pause, prenons le temps de la réflexion, faisons un exercice de synthèse, fixons les priorités, établissons une planification, attendons de connaître les éléments nouveaux exigés par le plan directeur cantonal et la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, bref mettons d'abord sur pied un projet global, concerté. Cessons d'agir dans la précipitation et par saucissonnage : vite vite un plan de quartier avant le PGA, vite vite un autre avant le plan directeur cantonal.
Bref, il nous faut un PDCom et un nouveau PGA le plus rapidement possible avant de prendre des décisions irréversibles. La démarche participative sur le sujet, actuellement en cours, donnera certainement de bonnes impulsions.
Loin du PLR l'idée de s'opposer à tout développement de notre commune, bien au contraire, d'autant plus avec l'augmentation annoncée de la population, mais nous voulons pour Epalinges un développement harmonieux, réaliste et bien pensé. Ne plus traiter le détail (PQ) avant d'avoir discuté de l'ensemble (PDCom et PGA). Un moratoire en matière de plans de quartier est devenu indispensable.
Cette motion est la suite logique et cohérente aux nombreuses interventions du PLR lors des derniers Conseils sur les sujets y relatifs (pétitions, plans de quartier). Ce moratoire, loin d'être une entrave, permettra au contraire de fixer une ligne claire pour le développement de notre territoire dont la population palinzarde a besoin et qu'elle appelle de ses vœux par le biais de ses nombreuses pétitions.

La prise en considération sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Cédric DELAMADELEINE a pris note que la surveillance des écopoints est dorénavant faite par Sécuritas. Il se souvient qu'il y avait eu un poste supplémentaire dans le budget, créé pour la surveillance des écopoints. Poste qui devait correspondre à un 0.5 équivalent plein temps. Il demande que la réponse lui soit donnée lors de la prochaine séance.

M. Philippe KOCH avait émis un vœu lors de la précédente séance demandant à la Municipalité d'attendre quelques semaines avant de modifier les écopoints. Ceci afin de laisser le temps au Conseil communal de se prononcer et d'éviter la situation de fait accompli dans laquelle nous sommes actuellement. La Municipalité n'a pas respecté le vœu déposé, et c'est son droit. Par contre, pour des questions de politesse, la moindre des choses aurait été d'en accuser réception et d'informer que, malheureusement, il ne serait pas pris en compte. Pour éviter que cela ne se reproduise, il demande qu'à l'avenir, lorsqu'un vœu est déposé, la Municipalité en accuse bonne réception et communique sur son traitement, qu'il soit positif ou négatif.

C'est une interpellation, une réponse sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Félix SCHMIDT demande que les rapports des commissions soient à disposition des conseillers, ce qui est déjà le cas sur Extranet.

M. Horacio HERRERA demande s'il est possible d'afficher les amendements à l'écran pour plus de visibilité.

Cette question sera discutée lors de la prochaine séance de Bureau.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 4 avril 2017 à 20 h 15 dans cette même salle.

La séance est levée à 23 h 20.

Epalinges, le 26 février 2017.

Le Président :

Jean-Pierre MICHAUD

La Secrétaire :

Fabienne GHEZA